

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20230323-DEL0072023R-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage :

DELIBERATION N° 007-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER

Absents : Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE

Pouvoirs : Laurent RUDELLE qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS – ISOLATION APPARTEMENTS 1 et 2
RESIDENCE « LES POUNTILS »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire abaisser les plafonds de ces appartements qui étaient à l'origine des salles de classe afin de réduire la consommation d'énergie des locataires.

Les appartements étant actuellement occupés, afin de minimiser les désagréments aux locataires, la solution la plus appropriée pour effectuer les travaux est de poser des dalles de plafond acoustiques.

La Mairie achètera les matériaux et la société JCB MULTI TRAVAUX effectuera les travaux pour un montant de :

- Devis Point P : 3 915,61€ HT soit 4 698,73€ TTC
- Devis JCB MULTI TRAVAUX Appartement 1 : 4 500,00€ TTC sans facturation de TVA
- Devis JCB MULTI TRAVAUX Appartement 2 : 6 000€ TTC sans facturation de TVA.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les devis de POINT P pour un montant de 3 915,61€ HT soit 4 619,73€ TTC et de la société JCB MULTI TRAVAUX pour un montant de 4 500,00€ TTC et 6 000,00€ TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE les devis de POINT P pour un montant de 4 698,73€ TTC et de la société JCB MULTI TRAVAUX pour un montant de 4 500,00€ TTC et 6 000,00€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits seront prévus au Budget communal 2023.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL

Ainsi fait et
délibéré.

Acte rendu exécutoire le
Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Yves ROBIN, maire



.Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification